

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 9 mai 2023 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2) Vacant (siège 5)
Andrée Beaulieu (siège3) André Benoît (siège 6)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, madame Pierrette Léonard, greffière-trésorière adjointe est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Vingt-sept (27) citoyens(es) sont aussi présents(es)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance, à 19 h 03.

2023-05-086

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 12.1 Achat d'un système de rangement pour livres à la bibliothèque

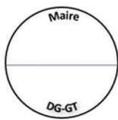
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens(nes).

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présentement ouverte.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

2023-05-087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-088

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-03-055

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'abroger la résolution 2023-03-055 concernant le règlement 23-85 décrétant l'acquisition de terrains sur la Route 309 et un emprunt de 160 000\$ et autoriser le maire Luc Diotte et la directrice-générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents nécessaires afin d'effectuer l'achat des terrains.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2023-05-089

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT 23-85 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE TERRAINS SUR LA ROUTE 309 ET EMPRUNT DE 160 000 \$

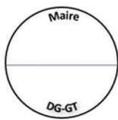
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Contre

ET RÉSOLU d'adopter le 2^e projet de règlement décrétant l'acquisition de terrains sur la route 309 et emprunt de 160 000\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



N° de résolution
ou annotation



GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-05-090

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D AU 30 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2301174 à C2301181, C2301189** ainsi que **L2300127 à L2300132, L2300137 à L2300167 et L2300175 à L2300181** totalisant la somme de **70 747,32 \$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-091

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1er AU 30 AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 30 avril 2023 totalisant la somme de **33 840,13 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2023-05-092

ENGAGEMENT D'UN CONCIERGE SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi pour le poste de concierge spécialisé a été publiée à l'interne, dans chaque service, pour la période du 12 au 27 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une seule candidature;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

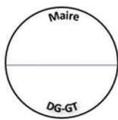
VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'engager madame Nathalie Diotte, au poste de concierge spécialisé, en date du 1^{er} mai 2023, et ce, conformément à l'offre d'emploi parue le 12 avril 2023.

Une copie de l'offre d'emploi est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-05-093

ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT D'UNE COMMIS SUR APPEL À LA BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'engager madame Claudette Pilotte au poste de commis à la bibliothèque sur appel en date du 12 avril 2023, et ce, selon le tarif horaire déterminé à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET HYGIÈNE

2023-05-094

APPUI À MONSIEUR GÉRALD BOISCLAIR DANS SES DÉMARCHES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MINISTÈRE DE LA VOIRIE 1969) POUR L'OBTENTION DES LOTS 5 561 944 ET 5 561956

ATTENDU que monsieur Gérald Boisclair a procédé à une transaction pour une partie des lots 5 561 944 et 5 561 956 avec le ministère des Transports (ministère de la Voirie) en septembre 1969

ATTENDU qu'une partie des lots à l'entente n'a pas été utilisée pour l'emprise du chemin Tour-du-Lac ;

ATTENDU que monsieur Boisclair désire récupérer les parcelles non utilisées par le ministère des Transports;

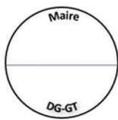
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU d'appuyer monsieur Gérald Boisclair dans ses démarches auprès du ministère des Transports pour l'obtention des lots 5 561 944 et 5 561956.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2023-05-095

DOSSIER MONSIEUR MICHEL CHAMBERLAND - CPTAQ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ATTENDU QUE monsieur Michel Chamberland a déposé une demande de modification pour son lot 5 562 102, dans le but de construire sa résidence permanente et qu'il voudrait (si sa demande de modification est acceptée par la (CPTAQ) effectuer des travaux sur le chemin de Maniwaki pour l'enfouissement de câblage électrique et fibre optique.

ATTENDU QUE

la commission du territoire agricole (CPTAQ) a besoin d'une réponse de la part de la Municipalité, en lien avec la demande de monsieur Chamberland;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU de confirmer qu'il y a des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande de monsieur Michel Chamberland concernant une nouvelle utilisation à d'autres fins que l'agriculture, et ce, conformément à l'article 58.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENVIRONNEMENT

Madame la conseillère Danielle Joly informe les gens présents qu'il y aura une assemblée citoyenne pour le suivi du projet barrage le 16 mai 2023.

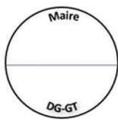
VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-05-096

**APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE CONCERNANT LES DÉPENSES
ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL –
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DU MTQ**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien du réseau local du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;



N° de résolution
ou annotation



ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment complété ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier suivant l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que la Municipalité approuve les dépenses admissibles d'un montant de 481 048\$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-097

PPA – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION -AIDE FINANCIÈRE

2023-2024

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

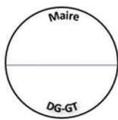
IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles présente une demande d'aide financière 2023-2024 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration pour les chemins suivants:

- chemin Pilote
- chemin de Wabassee
- chemin du Lac-aux-Bouleaux Ouest



N° de résolution
ou annotation



Coût total des travaux : 108 500 \$

Montant demandé : 86 500 \$

Nature des travaux : Construction ou réfection de ponceau(x) de moins de 3 mètres de diamètre

La demande d'aide financière soumise satisfait les critères d'admissibilité suivants:

1. Le projet soumis s'inscrit dans les priorités régionales indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) – Pour des régions et des municipalités encore plus fortes.

Région administrative : Laurentides

Priorité : Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

Autre : Assurer le déplacement des biens et des personnes sur le territoire.

2. Le projet soumis aura un effet structurant pour la région soit : **stimuler le tourisme.**

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tous documents relatifs à une demande d'aide financière au dossier PPA-CE 2023-2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-098

PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ATTENDU QUE doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

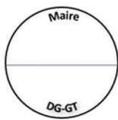
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour



N° de résolution
ou annotation



ET RÉSOLU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-99

ACHATS DE LUMIÈRES DE SIGNALISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoit

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à l'achat de lumières de signalisation qui seront installées lors de travaux de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-100

ACHAT D'UNE PLAQUE DE COMPACTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

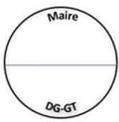
Audrey Blondin-Lebel	Pour	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Vacant	
Andrée Beaulieu	Pour	André Benoît	Pour

ET RÉSOLU de procéder à l'achat d'une plaque de compaction qui sera utilisée lors des travaux sur les chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation



2023-05-101

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

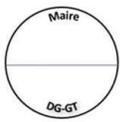
Pierrette Léonard
Greffière-trésorière adjointe

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte
Maire

Je, Pierrette Léonard, greffière-trésorière adjointe certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pierrette Léonard
Greffière-trésorière adjointe



N° de résolution
ou annotation



PAGE ANNULÉE
